

Dossier
d'information
du public



**Création du poste source 63 000/20 000 volts
de GORGES DE LA CÈRE et de son raccordement
souterrain à 63 000 volts en remplacement
du poste source 63 000/20 000 volts
de LAVAL DE CÈRE I**

Présentation d'Enedis et de RTE

Enedis, responsable de la gestion du réseau de distribution d'électricité

L'ouverture du marché français de l'électricité a été consacrée par la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et des industries électriques et gazières. Dans ce cadre, Électricité Réseau Distribution France (ERDF), filiale d'EDF, a été créée le 1er janvier 2008. Elle est devenue Enedis depuis le 31 mai 2016 et assure la gestion du réseau public de distribution (RPD).

Enedis, une entreprise de plein exercice

Enedis est une Société Anonyme (SA) à Conseil de surveillance et Directoire. Elle est la filiale la plus importante du groupe EDF qui la détient à 100 %. Enedis rassemble 35 000 personnes et dessert 30 millions de clients. Elle exploite le réseau de distribution le plus important d'Europe avec 1,2 million de kilomètres de lignes basse et moyenne tension et environ 760 000 transformateurs.

Neutre et indépendant au cœur du marché français de l'électricité

Enedis est séparée sur le plan organisationnel, comptable et managérial des autres activités d'EDF et notamment des activités concurrentielles. En tant que responsable de la «maîtrise d'ouvrage» et de la «maîtrise d'œuvre», Enedis a pour missions :

- de définir et de conduire les politiques d'exploitation, d'investissement et de développement des actifs des réseaux de distribution concédés à EDF,
- de négocier et cosigner les contrats de concession et leurs avenants,
- d'assurer le caractère non discriminatoire du raccordement et de l'accès au réseau de distribution,
- d'assurer la responsabilité des relations avec l'ensemble des autorités de régulation de l'énergie,
- d'exploiter techniquement le réseau et les ouvrages de distribution,
- de réaliser les travaux de construction, de développement et de maintenance sur les ouvrages de distribution,
- d'assurer les activités de comptage,
- d'assurer les relations quotidiennes avec les collectivités locales, les autorités concédantes, la clientèle non éligible.

L'organisation d'Enedis : une direction d'entreprise et 25 régions opérationnelles

La tête de l'entreprise est composée de directions opérationnelles Réseau et Patrimoine, Clients et Fournisseurs, Finances et Stratégies, Ressources humaines et Communication, Opérations et Territoires et d'un secrétariat général.

Les directions régionales assurent la performance et portent l'image d'Enedis en région.

RTE, des missions essentielles au service de ses clients, de l'activité économique et de la collectivité Des missions définies par la loi

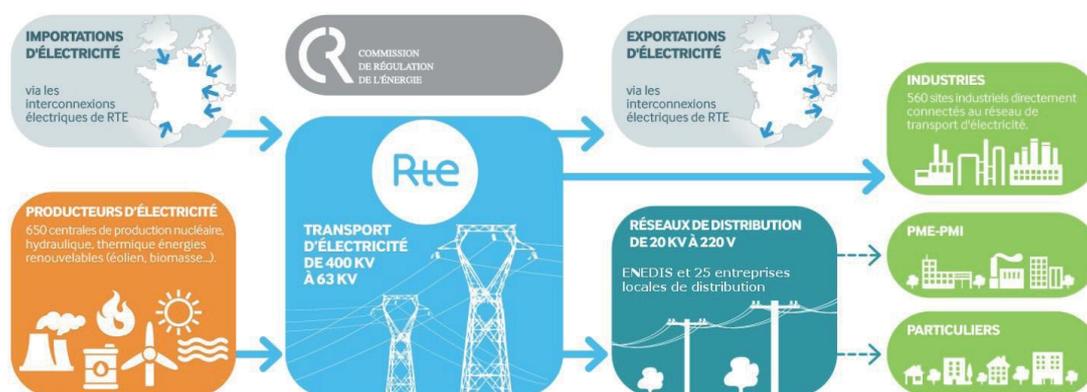
RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité français, exerce ses missions dans le cadre de la concession prévue par l'article L321-1 du code de l'énergie qui lui a été accordée par l'état. RTE, est une entreprise au service de ses clients, de l'activité économique et de la collectivité. Elle a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension afin d'en assurer le bon fonctionnement.

RTE est chargé des 105 448 km de lignes haute et très haute tension et des 50 lignes transfrontalières (appelées «interconnexions»).

RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport quelle que soit leur zone d'implantation. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique à tout moment.

RTE garantit à tous les utilisateurs du réseau de transport d'électricité un traitement équitable dans la transparence et sans discrimination.

En vertu des dispositions du code de l'énergie, RTE doit assurer le développement du réseau public de transport pour permettre à la production et à la consommation d'électricité d'évoluer librement dans le cadre des règles qui les régissent. A titre d'exemple, tout consommateur peut faire évoluer à la hausse et à la baisse sa consommation : RTE doit constamment adapter les flux transitant sur le réseau pour maintenir l'équilibre entre la consommation et la production.



Assurer un haut niveau de qualité de service

RTE assure à tout instant l'équilibre des flux d'électricité sur le réseau en équilibrant l'offre et la demande. Cette mission est essentielle au maintien de la sûreté du système électrique.

RTE assure à tous ses clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et de bonne qualité. Cet aspect est notamment essentiel à certains process industriels qui, sans cette qualité, ne fonctionneraient pas ou mal.

RTE remplit donc des missions essentielles au pays. Ces missions sont placées sous le contrôle des services du ministère chargé de l'énergie et de l'environnement, et de la commission de régulation de l'énergie. En particulier, celle-ci vérifie par ses audits et l'examen du programme d'investissements de RTE, que ces missions sont accomplies au coût le plus juste pour la collectivité.

Accompagner la transition énergétique et l'activité économique

A un horizon de dix ans, d'importants défis seront à relever à l'échelle mondiale, européenne et au niveau de chaque pays. Les enjeux de la transition énergétique soulignent la nécessité d'avoir une plus grande sobriété énergétique et de se tourner vers d'autres sources d'approvisionnement que les énergies fossiles et de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité. La lutte contre le réchauffement climatique donne à ces préoccupations une importance accrue.

Au regard tant du nombre d'acteurs impliqués que des enjeux économiques, les principaux efforts de la transition énergétique portent sur la maîtrise de la demande et l'adaptation du réseau.

En l'absence de technologies de stockage décentralisé suffisamment matures pour être disponibles à la hauteur des besoins, le réseau de transport d'électricité continuera d'assurer dans la transition énergétique la sécurisation et l'optimisation de l'approvisionnement électrique. Cela nécessitera que RTE fasse évoluer le réseau pendant les dix années à venir ; ainsi plus de dix milliards d'euros devront-ils être investis durant cette période pour contribuer à relever les défis du système électrique.

À cet égard, RTE est un acteur important du développement économique, comme le montre l'investissement annuel d'environ 1,5 milliard d'euros comparé aux 258,1 milliards d'euros investis par l'ensemble des entreprises non financières en 2014 (source INSEE, investissement par secteur en 2014). De plus, dans le domaine des travaux liés à la réalisation des ouvrages, on estime que les retombées locales en termes d'emploi représentent 25 à 30 % du montant total des marchés.

Assurer une intégration environnementale exemplaire

Le respect et la protection durable de l'environnement, sont des valeurs que RTE défend dans le cadre de ses missions de service public.

RTE veille à intégrer les préoccupations liées à l'environnement le plus en amont possible et à chaque étape d'élaboration d'un projet. Ainsi, des mesures sont définies dans le but d'éviter, réduire et en dernier lieu, lorsque c'est nécessaire, compenser les impacts négatifs significatifs sur l'environnement. Au quotidien, RTE cherche à améliorer son action en faveur de l'environnement en s'appuyant sur ses capacités de formation, de recherche et d'innovation, et sur son système de management de l'environnement certifié ISO 14001.

Avant-propos

Ce dossier s'adresse à l'ensemble des administrés souhaitant avoir des informations sur le projet de création du poste source 63 000/20 000 volts de GORGES DE LA CÈRE et de son raccordement souterrain à 63 000 volts en remplacement du poste source 63 000/20 000 volts de LAVAL DE CÈRE I.

Afin de s'inscrire dans le cadre de l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, ENEDIS et RTE mettent à disposition du public les éléments lui permettant d'avoir une bonne compréhension du projet et d'exprimer ses remarques.

Ces éléments consistent à :

- informer sur la nécessité de créer un poste 63 000/20 000 volts et son raccordement souterrain à 63 000 volts, en remplacement du poste existant de LAVAL DE CÈRE I ;
- présenter la zone géographique dite «aire d'étude» à l'intérieur de laquelle ce projet peut s'inscrire ;
- définir des sites dans lesquels pourront s'inscrire les possibilités d'implantation du poste électrique du point de vue environnemental, technique et économique ;

Un registre de commentaires est joint à ce dossier, afin qu'ENEDIS et RTE répondent aux éventuelles questions de la population. Vous pouvez également vous exprimer par mail à l'adresse suivante : stephane.dechenaud@enedis.fr.

Cette concertation préalable avec le public est organisée du 17 août 2020 au 7 septembre 2020 inclus

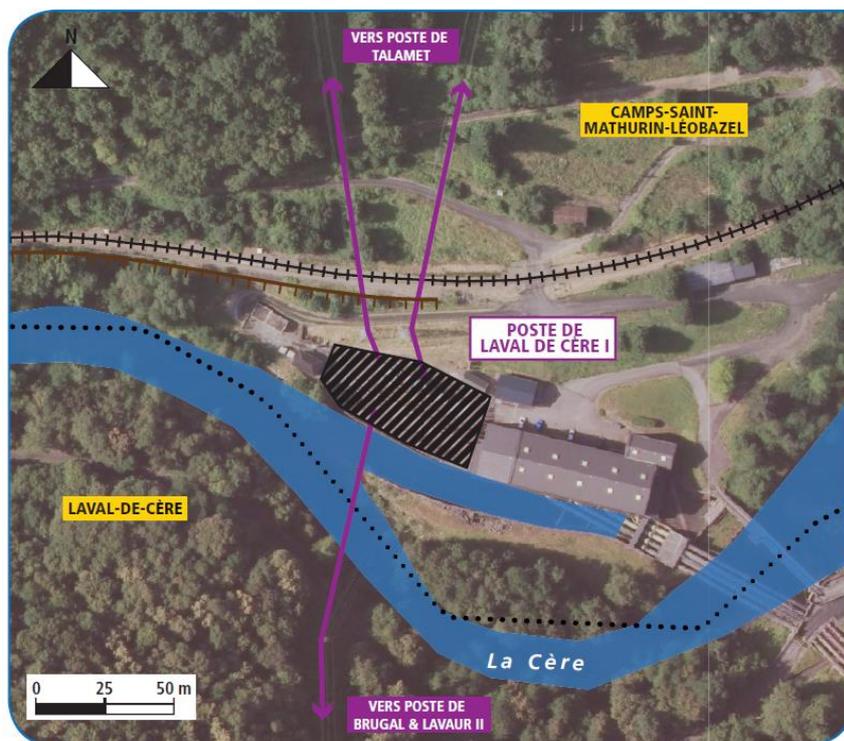
La présentation et la justification du projet

Le poste de LAVAL DE CÈRE I est implanté sur la commune de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, aux limites des départements du Lot et de la Corrèze. Il a été mis en service en 1928. Initialement construit afin de permettre le raccordement de l'usine hydro-électrique de Laval de Cère au réseau de transport d'électricité, il comporte également des équipements de distribution qui alimentent aujourd'hui près de 2 000 clients.

Les technologies haute et moyenne tension ayant fortement évolué, les composants du poste de LAVAL DE CÈRE I doivent subir des modifications afin de faciliter l'exploitation du poste, d'améliorer la sécurité et la qualité de fourniture.

Ce renouvellement s'avère extrêmement délicat en lieu et place compte tenu de l'exiguïté du site et de l'évolution des directives techniques.

L'implantation du poste de LAVAL DE CÈRE I près de l'usine hydro-électrique (à l'est), de la rivière de la Cère (au sud) et d'un talus ainsi que d'une ligne SNCF (au nord) l'inscrit dans une surface foncière particulièrement limitée et ne pouvant pas être étendue. Le manque de place et l'évolution des directives techniques constructives avec augmentation des espacements, complexifient la réalisation des travaux. Par ailleurs cet enclavement augmente le temps de réalisation des interventions dans ce poste et en limite les possibilités d'évolution nécessaires pour répondre aux besoins de la zone desservie par le réseau de distribution.

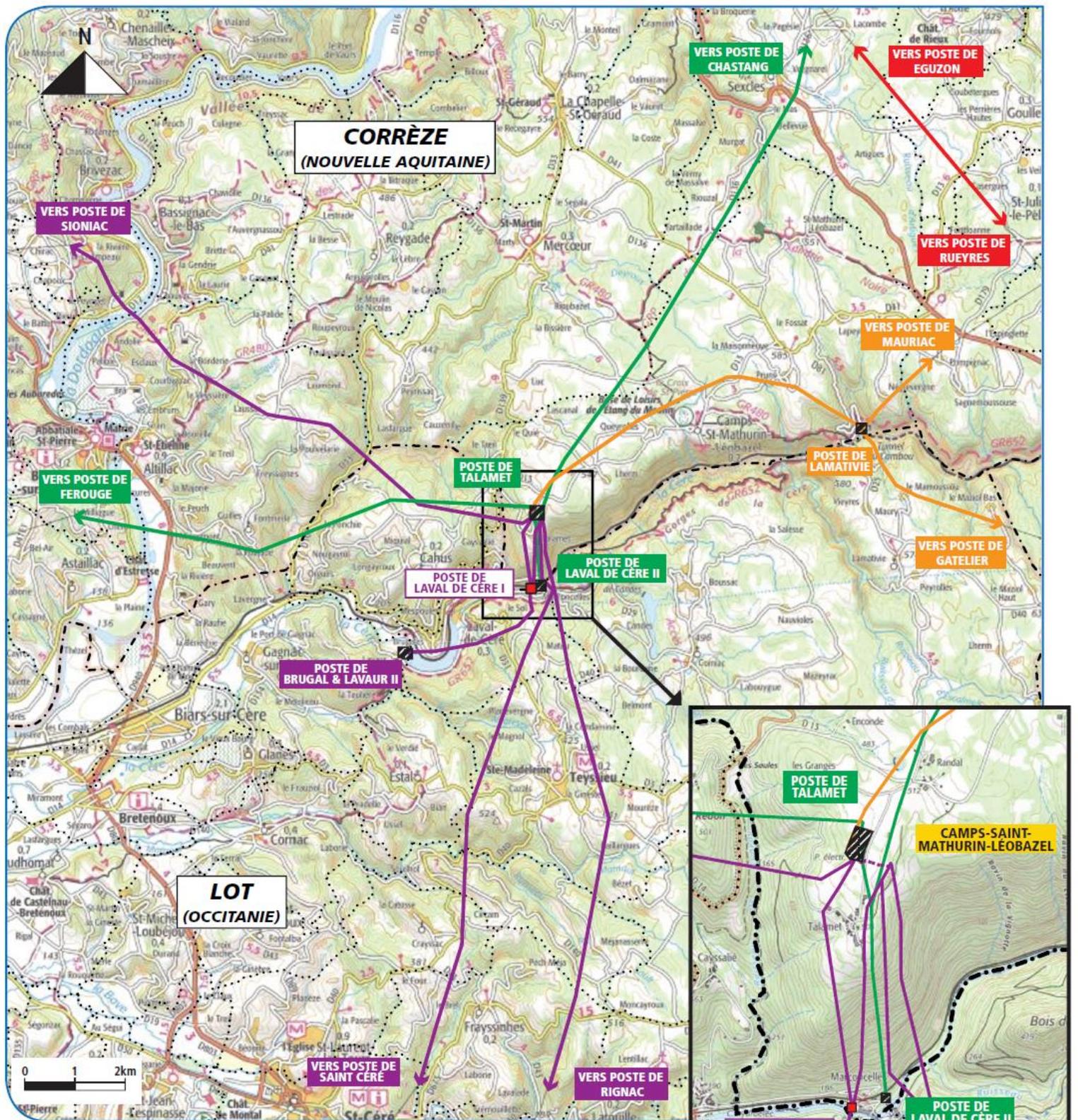


Contraintes techniques et topographiques autour du poste 63 000/20 000 volts de LAVAL DE CÈRE

Étant donné la complexité de réalisation des travaux de renouvellement du poste 63 000/20 000 volts de LAVAL DE CÈRE I, plusieurs solutions ont été envisagées.

La solution retenue consiste à reconstruire le poste source sur un site déporté, alimenté par un réseau 63 000 volts souterrain court depuis le poste existant 225 000/63 000 volts de TALAMET.

Le poste de LAVAL DE CÈRE I sera réhabilité pour permettre uniquement l'injection de la production hydroélectrique de l'usine de Laval de Cère.



Réseau électrique autour de l'usine hydro-électrique de Laval de Cère

- Ligne électrique aérienne à 400 000 volts
- Ligne électrique aérienne à 225 000 volts
- Ligne électrique aérienne à 90 000 volts
- Ligne électrique aérienne à 63 000 volts
- - - Liaison électrique souterraine à 63 000 volts
- Poste électrique de LAVAL-DE-CÈRE I
- Autre poste électrique
- Limite communale
- Limite départementale
- Commune

Les caractéristiques techniques du projet

Le futur poste de GORGES DE LA CÈRE sera un poste électrique de type extérieur et composé d'éléments techniques dont un transformateur 63 000/20 000 volts. Son raccordement au Réseau public de transport d'électricité s'effectuera via une liaison souterraine à 63 000 volts.

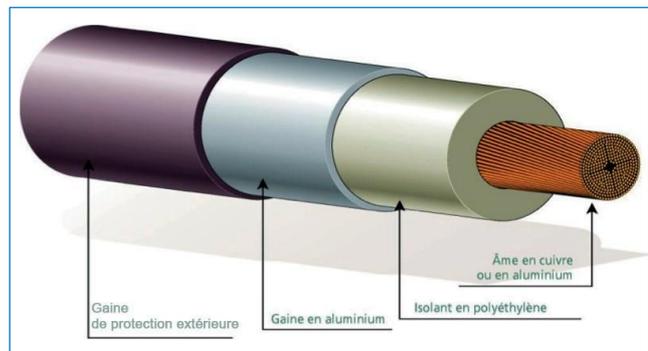


La construction du poste de GORGES DE LA CÈRE se réalisera par opérations successives : les opérations de terrassement (profilage, mise en place des drains et compactage de la plateforme), la réalisation des accès et de la clôture, la construction des bâtiments et des équipements moyenne tension associés, la mise en place des matériels haute tension et des raccordements associés et le contrôle du fonctionnement du poste.

Le coût de construction du poste source est estimé à 2,5 millions d'euros, auquel s'ajoute la reprise des départs moyenne tension à hauteur de 200 k€, sur un investissement total évalué à 3,4 M€.

Le futur poste électrique de GORGES DE LA CÈRE sera raccordé au poste 225 000/63 000 volts de TALAMET en technique souterraine. Ce raccordement ne dépassera pas quelques centaines de mètres.

Le coût de cette liaison de raccordement est estimé à 0,7 M€.



L'aire d'étude associée au projet

L'aire d'étude constitue le territoire sur lequel est menée une analyse approfondie de l'environnement (pris au sens large), afin d'en apprécier les sensibilités au regard du projet envisagé.

L'aire d'étude doit constituer un compromis entre un territoire suffisamment vaste pour pouvoir envisager toutes les solutions possibles, et néanmoins restreint pour que ces solutions demeurent logiques et acceptables.

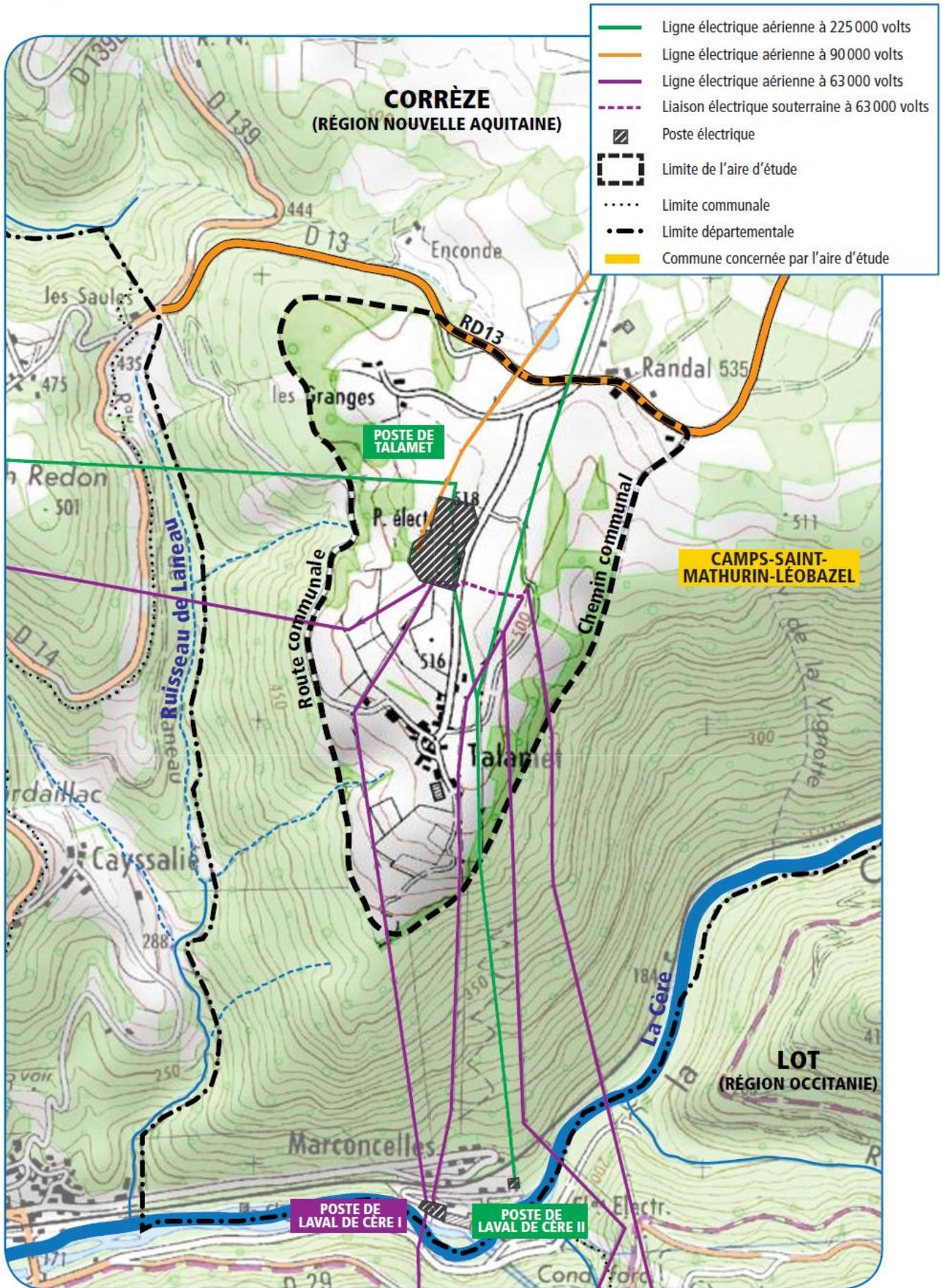
La solution retenue pour le renouvellement du poste 63 000/20 000 volts de LAVAL DE CÈRE I consiste à créer un nouveau poste électrique 63 000/20 000 volts, dit poste de GORGES DE LA CÈRE, en remplacement du poste existant de LAVAL DE CÈRE I. Le futur poste de GORGES DE LA CÈRE devra être raccordé au poste 225 000/63 000 volts de TALAMET.

L'aire d'étude doit donc s'étendre entre les postes de LAVAL DE CÈRE I et de TALAMET.

La zone comprise entre ces deux postes présente un dénivelé très important de plus de 300 m, le poste de LAVAL DE CÈRE I étant implanté en fond de vallée de la Cère et le poste de TALAMET au sommet du versant. Les secteurs les plus plats étant localisés à proximité du poste de TALAMET, c'est dans cette zone que sera définie l'aire d'étude.

L'aire d'étude se situe sur la commune de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel et s'appuie :

- au nord, sur la route départementale n°13,
- à l'ouest, sur une route communale desservant le hameau de Talamet,
- au sud, sur les lignes de rupture de pente des vallées des cours d'eau de la Cère et de Laneau,
- à l'est sur un chemin communal.



Aire d'étude proposée

Les propositions d'implantation du projet

La détermination d'un site d'implantation favorable à la réalisation d'un poste électrique 63 000/20 000 volts comme celui de GORGES DE LA CÈRE obéit à des critères techniques et environnementaux.

D'un point de vue technique, le site doit être :

- d'une superficie d'environ 5 000 m²,
- de pente nulle ou faible : la manutention de l'appareillage lourd ne se fait en toute sécurité que sur des pistes horizontales ou de pente faible. La construction d'un poste sur des terrains en pente implique des terrassements importants,
- accessible aux convois lourds : le transformateur (40 tonnes environ) est acheminé par convoi routier lourd. L'itinéraire d'accès au poste doit comporter des routes suffisamment stables et larges. Si le poste n'a pas d'accès direct sur une voie publique, il doit être raccordé à la route par une piste lourde,
- facilement raccordable en eau, téléphone, électricité basse tension,
- situé au plus près du poste 225 000/63 000 volts de TALAMET afin de limiter la longueur du raccordement du futur poste électrique.

D'un point de vue environnemental, le terrain le moins impactant pour un poste électrique doit présenter les caractéristiques suivantes :

- être, dans la mesure du possible, à l'écart des zones construites,
- occuper un terrain présentant un intérêt écologique limité,
- être compatible avec les documents d'urbanisme,
- permettre la meilleure insertion paysagère, en vue proche comme en vue éloignée.

Au regard des différents critères visés ci-avant, deux sites ont été étudiés : le site «ouest», localisé dans la continuité du poste de TALAMET et le site «est», localisé le long de la route communale desservant le hameau de Talamet.

Le site « ouest », occupe une surface de 5 200 m². Il est localisé à l'ouest du poste 225 000/63 000 volts de TALAMET et est accolé au poste existant.

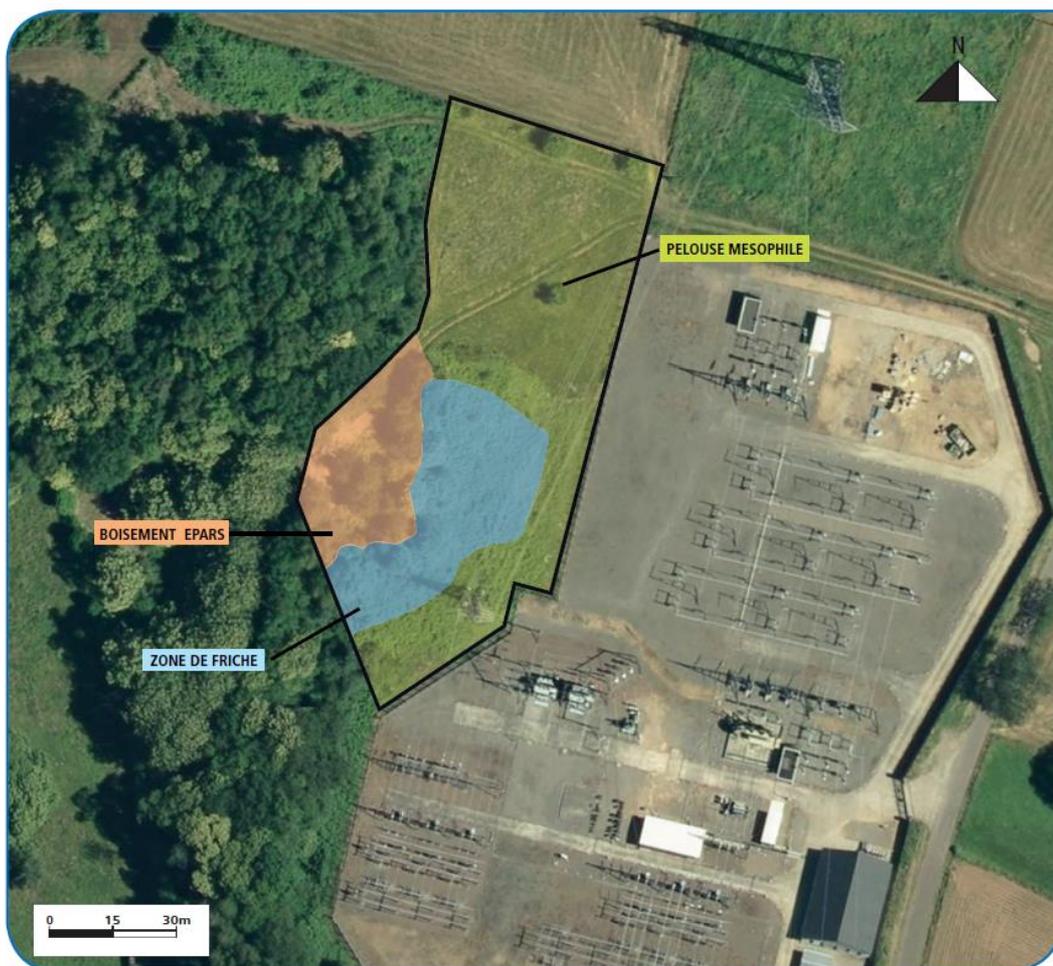
L'accès au futur poste pourra se faire par un chemin situé en bordure nord du poste de TALAMET.

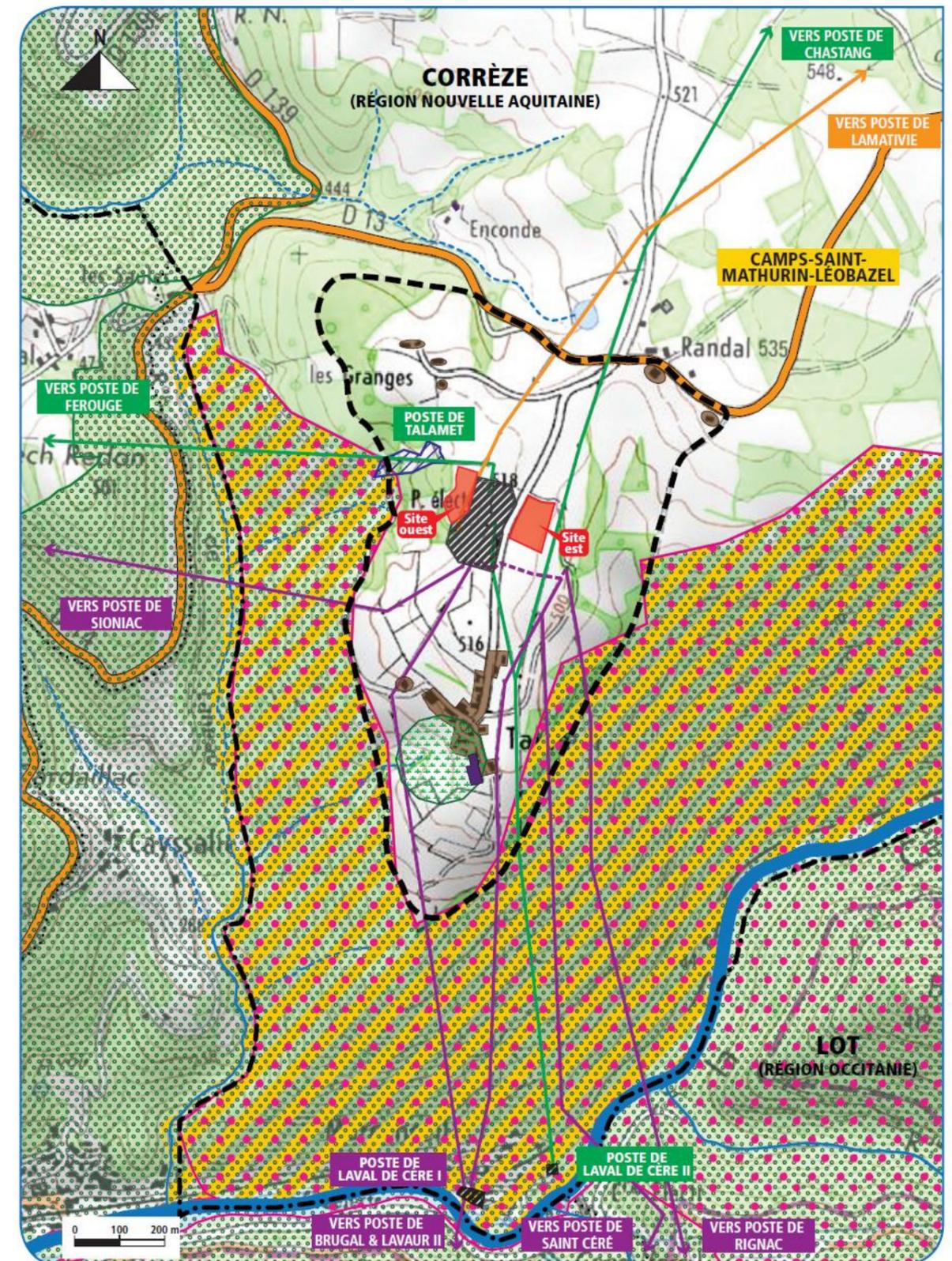
Le nouveau poste de GORGES DE LA CERE pourra être directement raccordé au poste de TALAMET par une liaison souterraine à 63 000 volts.

Le site « ouest » est composé de :

- une zone de type pelouse calcicole mésophile, qui s'étend sur une grande partie du site. Cet habitat est composé d'espèces floristiques communes caractéristiques,
- un boisement épars de feuillus de type chênaie-charmaie composé de différentes essences d'arbres : Chêne, Charme, Châtaigner, Hêtre et quelques fruitiers,
- une ancienne zone de fourrés (ronces) broyée, laissant place à un espace quasiment nu de type «friche».

Les habitations les plus proches sont localisées au niveau du hameau des Granges. Cependant, le relief (le hameau étant situé en contrebas du site «ouest») et la présence d'un écran visuel constitué d'arbres et d'une ancienne grange, réduisent considérablement la visibilité du site depuis le hameau.





Localisation des sites

Le site « est » occupe une surface de 7 540 m². Il est localisé à l'est du poste 225 000/63 000 volts de TALAMET, le long de la route communale desservant le hameau de Talamet.

L'accès au site pourra se faire directement depuis la route communale qui rejoint la route départementale n°13.

Le raccordement du poste électrique de GORGES DE LA CÈRE au poste de TALAMET nécessitera le franchissement de la route communale en demi-chaussée.

Le site « est » est composé d'une grande zone enherbée de type prairie mésophile (fauche et/ou pâture). Cette zone s'étend sur deux parcelles agricoles différentes délimitées par une clôture. Quelques arbres fruitiers ainsi que d'autres petits feuillus sont situés en bordure de parcelles (chêne, laurier, houx), formant de petites haies arborées discontinues.

Le site se situe en bordure de route communale desservant le hameau de Talamet, induisant un impact paysager important depuis cet axe routier. Le site n'est en revanche pas visible depuis le hameau, celui-ci étant situé en contrebas.



D'un point de vue technique, les deux sites sont relativement similaires. Seul le raccordement du site «est» est légèrement plus contraignant car il nécessite le franchissement de la route communale desservant le hameau de Talamet.

D'un point de vue environnemental, dans les deux cas, les enjeux environnementaux sont assez faibles, même si le projet engendrera une perte d'habitat pour certaines espèces. Le site ouest offre une plus grande diversité d'habitats naturels. Cependant, le projet pourra rester réduit à la zone d'ancien roncier et à la pelouse et n'aura que très peu d'effet sur la biodiversité du site.

Concernant l'impact paysager du projet, celui-ci sera beaucoup plus important pour le site «est» d'une part, depuis la route communale desservant le hameau de Talamet qui serait encadrée par 2 postes électriques, et d'autre part depuis le hameau de Randal et la RD13 qui surplombent le site. La visibilité du site «ouest», localisé à l'arrière du poste de TALAMET, est plus faible.

